Apprendre dans la société de l'information: plan d'action communautaire 1996-1998 dans le domaine de l'éducation

1996/2199(COS) - 02/10/1996 - Document de base non législatif

OBJECTIF : La présente communication vise à définir les grandes lignes d'un plan d'action communautaire visant à "apprendre dans la société de l'information". Ce plan à mettre en oeuvre de 1996 à 1998 comporte un triple objectif : -accélérer l'entrée des écoles dans la société de l'information, -favoriser la généralisation des pratiques pédagogiques multimédias, -renforcer la dimension européenne de l'éducation et de la formation avec les outils de la société de l'information. CONTENU : Pour atteindre ce triple objectif, le plan poursuivra 4 lignes d'action complémentaires : -favoriser l'interconnexion au niveau communautaire de réseaux d'écoles : ce "réseau de réseaux" sera ouvert à l'ensemble des réseaux d'écoles existants ou en constitution, ainsi qu'aux écoles géographiquement isolées ou socialement défavorisées. Des classes de découvertes multimédias seront également créées; -stimuler le développement et la diffusion de contenus d'intérêt européen à des fins pédagogiques par : .la création d'un groupe de travail à haut niveau chargé de dégager des voies de coopération pour la production de contenus éducatifs d'intérêt général (apprentissage des langues, sciences, culture et civilisation européenne, arts, musique) et de définir les moyens de diffuser ces contenus tant du point de vue technique que juridique; .recensement par la Commission de contenus multimédias européens utilisables à des fins pédagogiques, .mise en réseau électronique de centres de ressources multimédias (médiathèques, centres de formation des enseignants, "bibliothèques numériques", etc.); -promouvoir la formation des enseignants en matière de nouvelles technologies : la formation portera sur l'utilisation des outils (équipements, services et logiciels), la recherche d'information sur réseau et la structuration de l'information reccueillie sur les différents réseaux. Elle portera également sur la conception et la diffusion de contenus multimédias pédagogiques. Des actions seront envisagées afin : .de renforcer les actions de formation dans le cadre des programmes communautaires (échanges d'enseignants entre écoles européennes et initiation des enseignants les moins expérimentés à l'usage du multimédia, mise en place de "téléstages"), .de créer un réseau de centres de formation d'enseignants et de formateurs, s'appuyant sur les initiatives locales, nationales et communautaires; -informer les acteurs sur les oppportunités pédagogiques offertes par les nouvelles technologies : .création d'une plate-forme d'échange d'informations accessible sur INTERNET qui proposera un guide des sites INTERNET consacrés aux projets en cours dans la Communauté et les Etats membres et facilitera l'accès à des informations relatives aux réseaux d'écoles reliées, aux logiciels disponibles etc., .campagnes d'information en direction des enseignants non encore sensibilisés aux possibilités offertes par le multimédia : brochures, émissions radio et conférences. En ce qui concerne les moyens à mettre en oeuvre pour cette initiative, la Commission mettra en complémentarité les instruments communautaires existants avec les instruments nationaux portant sur le même thème. Seront en particulierconcernés des programmes communautaires tels que "Applications télématiques" ou "Technologies de l'information", le programme MEDIA 2, SOCRATES et LEONARDO et les fonds alloués aux réseaux trans-européens de télécoms. L'initiative encouragera également les possibilités offertes par les Fonds structurels dans les domaines de l'éducation et de la formation et les crédits destinés à la promotion de la société de l'information. Parallèlement, des actions seront lancées afin d'associer et de stimuler les partenariats publics/privés. Ces partenariats étudieront en particulier les meilleurs moyens de financer les investissements en équipements dans les établissements d'éducation. Un atelier de travail sera organisé début 1997 afin favoriser ces partenariats via des "lettres d'intention" ("Memorandum of understanding"). Cet atelier étudiera aussi la possibilité de constituer une entité européenne, type Fondation, chargé de jouer un rôle de pôle de référence et de dialogue entre les différents acteurs au niveau européen. Enfin, en ce qui concerne la sensibilisation des écoles elles-mêmes, deux types d'actions seront envisagées : -des "Week-ends ou des Journées d'action des écoles branchées" visant à présenter les progrès réalisés en matière de mise en réseau électronique des écoles, -un concours européen des meilleurs

produits multimédias éducatifs (avec l'octroi d'un label européen) réalisés par des jeunes et des enseignants.